

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

Date de la convocation : 05 juillet 2019

Présents :

BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude ; ROGNON Michel.

Excusés :

GUILLAMO Annie procuration Françoise COURGEY
VIENNET Alain procuration Gisèle PARIS

Absentes : PEREIRA Christelle ; RIOUX Chrystelle

Daniel FABREGUES a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 4 JUIN 2019

M. C. PRAOM demande à modifier le point des questions diverses.

Ainsi le paragraphe se termine à la phrase « aujourd'hui c'est le Grand Besançon qui est représenté avec 5 personnes ».

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

1. Modification du règlement du cimetière

M. D. FABREGUES présente les modifications proposées par la commission.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Celui-ci fera l'objet d'un arrêté du Maire.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

2. Travaux d'extension du terrain de boules ou Gymnase du Marais et demande de subvention (décision)

M. L. BANDELIER informe les élus que la commission a examiné la demande d'extension du terrain de boules afin de permettre au club, classé au niveau régional, d'accueillir et d'organiser des compétitions. Pour cela il est nécessaire de proposer 26 pistes.

Le coût des travaux s'élèverait à 20 000 € environ avec une possibilité de subvention de la DETR.

La commission a émis un avis favorable à condition de connaître le nombre de compétitions qui pourraient se dérouler à Saône.

M. L. CALVAT répond qu'une dizaine de compétitions peuvent être accueillies. Il précise que 3 équipes masculines et 1 équipe féminine évoluent en compétition dans le club de Saône. A noter également que Saône est la seule commune à ne pas accueillir des compétitions.

Mme V. COURCIER demande pourquoi la fédération de finance pas ces travaux.

Mme F. COURGEY demande si le terrain sera ouvert au public.

M. L. BANDELIER répond que le club y est favorable pour des horaires en soirée, samedi et dimanche compris.

Mme D. PEYRARD fait remarquer que pour cela il faudrait disposer de lumière, ce qui n'est pas prévu dans les travaux.

M. M. ROGNON demande si on connaît le montant de la subvention.

M. le Maire répond que non mais qu'elle peut s'élever de 10 à 50 % du montant H.T.

M. C. MARECHAL indique que la commission devra travailler à ces différents sujets ; notamment à l'établissement d'une nouvelle convention d'utilisation et à l'idée d'une participation payante.

M. L. BANDELIER indique que financièrement les compétitions génèrent le paiement de droits d'inscription qui permettent de financer les clubs.

DCM N° 2019 07 05

M. le maire informe les Conseillers municipaux de l'agrandissement du terrain de Pétanque. Pour obtenir une homologation de la fédération de Pétanque et ainsi accueillir des compétitions de tournois de pétanque, le terrain doit contenir 26 pistes au lieu des 13 actuelles.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions,

- **S'ENGAGE** à réaliser et financer des travaux d'agrandissement du terrain de pétanque avec la construction de 2 terrains attenants, l'un de 14X10 et le deuxième de 8x15 dont le montant est estimé à 16 800 € HT soit 20 160 € TTC

- **SE PRONONCE** sur le plan de financement H.T. suivant :

Fonds libres	8 400.00 €
Subventions D.E.T.R. 50%	8 400.00 €
	16 800.00 €

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., pour 50 % de la dépense Hors taxes,

- **DEMANDE** l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les financements non acquis.

Adopté par 5 voix contre (V. DURAND, G. PARIS (+ 1 procuration), D. PEYRARD, M. ROGNON) , 5 abstentions, 9 voix pour.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

3. Acquisition d'ordinateurs pour l'école élémentaire et l'école primaire : engagement de la dépense et demande de subvention (décision)

Mme V. COURCIER informe les élus de l'acquisition d'unités centrales sur les deux écoles de la commune à titre expérimental en tant qu'ENT (Espace Numérique de Travail). Elle précise que c'est Le Grand Besançon qui prend en charge et qui met à jour ces installations. En 2018 il avait déjà été procédé à une mise à jour des postes des enseignants.

Une demande de subvention au titre de la DETR est demandée en parallèle.

Mmes E. OPPER et A. LE BRAS s'interrogent sur l'utilité des ordinateurs à l'école maternelle.

DELIBERATION N° 2019 07 06

M. le maire informe les Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de renouveler le parc informatique de l'école maternelle. Il est proposé de faire l'acquisition de 15 ordinateurs reconditionnés.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **S'ENGAGE** à acquérir 15 unités centrales reconditionnées dont le montant est estimé à 1 949.00 € HT soit 2 338.80 €TTC

. **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., pour 50 % de la dépense Hors taxes,

. **SE PRONONCE** sur le plan de financement H.T. suivant :

Fonds libres	974,50 €
Subventions D.E.T.R. 50%	974,50 €
	1 949.00 €

. **DEMANDE** l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

. **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

. **S'ENGAGE** à prendre en charge les financements non acquis.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 2019 07 07

M. le maire informe les Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de renouveler le parc informatique de l'école élémentaire. Il est proposé de faire l'acquisition de 30 ordinateurs reconditionnés.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. **S'ENGAGE** à acquérir 30 unités centrales reconditionnées dont le montant est estimé à 3 897.00 € HT soit 4 676.40 €TTC

. **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., pour 50 % de la dépense Hors taxes,

. **SE PRONONCE** sur le plan de financement H.T. suivant :

Fonds libres	1 948,50 €
Subventions D.E.T.R. 50%	1 948,50 €
	3 897.00 €

. **DEMANDE** l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

. **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

. **S'ENGAGE** à prendre en charge les financements non acquis.

Adopté à l'unanimité

4. Fixation d'un montant par élève pour les fournitures scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 (décision)

Mme V. COURCIER propose que le montant par élève de maternelle par an soit de 27 € et 34 € par élève d'élémentaire. M. M. ROGNON demande s'il y a un montant plus important pour les enfants des ULIS.

Mme V. COURCIER dit que ce n'est pas prévu.

DELIBERATION N° 2019 07 08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE que les frais annuels de fournitures scolaires seront financés à hauteur de
. 34 € par élève de l'école élémentaire
. 27 € par élève de l'école maternelle

Adopté à l'unanimité

COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES

5. Décision Modificative budgétaire N° 1 pour le budget forêt (décision)

DELIBERATION n° 2019 07 02

Afin de régulariser la double comptabilisation de recette en 2018, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673 titres annulés sur exercices antérieurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'inscrire les crédits budgétaires comme suit :

Au compte de dépense n° 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) inscription de 8 000 €

Dit que l'équilibre de la décision modificative est assuré par une diminution du résultat de fonctionnement prévisionnel.

Adopté à l'unanimité

6. Décision Modificative budgétaire n° 2 pour le budget principal (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 03

Suite aux décisions prises lors de la séance de ce jour : aménagement de terrain de boules et acquisition d'ordinateurs pour les écoles :

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE D'inscrire les crédits budgétaires comme suit :

BUDGET PRINCIPAL 2019	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FNCTIONNEMENT				
R 7343 Taxes sur les pylones				28 100.00 €
D 023 Virement à la section d'investissement		28 100.00 €		

INVESTISSEMENT				
D 2128	Autres aménagements de terrains		21 000.00 €	
D 2183	Matériel de bureau et informatique		7 100.00 €	
R 021	Virement de la section fonctionnement			28 100.00 €
TOTAUX			56 200.00 €	56 200.00 €

Adopté à l'unanimité

7. Admission en non valeur (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 09

A la suite de la décision de la commission de surendettement d'effacer la dette d'un des créanciers de la commune, le comptable public a saisi la commune d'une demande d'admission en non-valeur des titres correspondants.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter l'admission en non-valeur de la créance présentée pour un montant total de 93.14 €.

DIT que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits du compte 6542 au budget périscolaire.

Adopté à l'unanimité

8. Travaux du gymnase de l'Espace : pénalités de retard et intérêts moratoires pour l'entreprise Verdet (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 04

Concernant le marché public pour la restructuration du gymnase de l'Espace, M. le Maire expose :

Que le maître d'œuvre La Fabrike propose d'appliquer à l'entreprise VERDET des pénalités pour retard dans l'exécution des prestations pour un montant de 5 822.30 € hors taxe ;

Que ces retards ont eu beaucoup d'influence sur les délais et la réalisation du marché ;

Que par ailleurs, l'entreprise VERDET a présenté une facture pour le paiement d'intérêts moratoires ;

Après délibération,

Le Conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention

Décide :

D'appliquer les pénalités pour retard pour un montant de 5 822.30 € hors taxe, à l'entreprise VERDET CONSTRUCTIONS METALIQUES, pour le lot 5 – serrurerie et menuiseries extérieures ;

D'accepter le paiement des intérêts moratoires pour la somme de 467.58 € ;

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (Mme A. LE BRAS). En tant que Conseiller intéressé, M. C. PRAOM ne prend pas part au vote.

9. Emprunt pour l'acquisition des terrains expropriés de la Gilleroye (décision)

M. le Maire explique que l'Etablissement Public Foncier n'ayant pas donné une suite favorable au portage foncier des terrains, il est nécessaire de procéder à un emprunt pour financer ces acquisitions.

L'offre du Crédit Agricole semble être la plus intéressante.

DELIBERATION N° 2019 07 01

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt court terme relais dans l'attente de l'aménagement de la ZAC de la Gilleroye.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après avoir **DELIBÉRÉ**,
à l'unanimité,

DÉCIDE de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ un emprunt court terme relais dont les caractéristiques sont les suivantes

- **Montant** : 1 015 000 €
- **Durée** : 36 mois reconductible selon les conditions de taux en vigueur le jour de la reconduction
- **Taux fixe** : 0.360 %
- **Périodicité** : intérêts trimestriels / capital débloqué
- **Frais et commissions** : 800€

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

10. Nomination du coordonnateur pour le recensement 2020 et création d'un poste (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 10

Le maire ou le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement en 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement à compter du mois de novembre afin de préparer et suivre la campagne de recensement qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020

DÉCIDE de créer un poste temporaire de coordonnateur d'enquête à compter de la date de formation du coordonnateur le temps du recensement,

DIT que le coordonnateur du recensement bénéficiera d'un contrat de vacations,

Le montant horaire brut de la vacation correspondra à l'indice majoré 326,

La rémunération sera versée sur déclaration après service fait,

AUTORISE M. le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, en tant que coordonnateur, M. Pablo COQ, né le 29/08/1996,

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEaux DIVERS

Préalablement à la présentation des points de cette commission, M. le Maire informe les élus du départ de Mme HATSCH, assistante administrative du service.

Il sera procédé au remplacement de Mme HATSCH sur un temps hebdomadaire qui reste à définir pour prendre la mesure des conséquences des transferts de charges à la Communauté Urbaine.

Ceci devrait alléger les missions du service et par conséquent, diminuer le temps de travail d'un poste sur tout ce qui est assainissement, voirie, éclairage public.

11. Etat des demandes d'urbanisme

Etat des demandes d'autorisation et d'information mardi 18 juin 2019							
au							
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption, vente en liquidation)							
TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification					
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)							
CUa	CUa0255321 9C0022	Maître Nicolas PETIT 16 Place Courbet 25290 ORNANS	3 rue de la Poste 25660 Saône	30/04/2019	30/05/2019		29/05/2019
	CUa0255321 9C0023	Maîtres BOCQUENET & LASNIER 30 rue du Caporal Peugeot 25000 BESANCON	28 Grande Rue 25660 Saône	09/05/2019	09/06/2019		07/06/2019
	CUa0255321 9C0024	Maître Laurent COLNOT 4 B rue de Dole 25000 Besançon	2 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	11/05/2019	11/06/2019		07/06/2019
	CUa0255321 9C0025	Maître Alexia COLLAS 2 rue des Frères Lumière BP 3147 25047 BESANCON	14 rue de l'Etoile 25660 Saône	13/05/2019	13/06/2019		07/06/2019
	CUa0255321 9C0026	SCP BRUCHON BARTHELEMY- POLATLY 20 Grande Rue - BP 25 25800 VALDAHON	3 rue de la Mairie 25660 Saône	15/05/2019	15/06/2019		13/06/2019

	CUa0255321 9C0027	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	Rue de la Fontaine 25660 Saône	23/05/2019	23/06/2019		18/06/2019
	CUa0255321 9C0028	SCP MARCONOT- CLEMENT 7 Place Jean Moulin 25660 Saône	7 allée Louis Jahier 25660 Saône	25/05/2019	25/06/2019		18/06/2019
	CUa0255321 9C0029	J-C BOCQUENET et L-A LASNIER Notaires Associés 30 rue du Caporal Peugeot 25000 BESANCON	16 B avenue de la Gare 25660 Saône	03/06/2019	03/07/2019		18/06/2019
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)							
DP DÉPÔ T	DP02553219 C0018	SEGURA Jérôme	16 rue de Chardonnet 25660 Saône	05/04/2019	05/05/2019	Travaux sur construction existante	En cours d'instruction - Complétude
	DP02553219 C0035	ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché 25660 Saône	22/05/2019	22/06/2019	Clôture	En cours d'instruction
	DP02553219 C0036	MOREL Jean-Pierre MOREL Martine	11 rue Alix Champlon 25660 Saône	05/06/2019	05/07/2019	Création d'une porte fenêtre	En cours d'instruction
	DP02553219 C0037	PATOIS Céline	19 rue des Hurlevents 25660 Saône	05/06/2019	05/07/2019	Clôture	En cours d'instruction
	DP02553219 C0038	BADOZ Robert	6 rue du Goupil 25660 Saône	07/06/2019	07/07/2019	Abri de jardin	En cours d'instruction
	DP02553219 C0039	LUGANT Jean-Claude	6 rue des Ronces 25660 Saône	11/06/2019	11/07/2019	Réfection clôture	En cours d'instruction
	DP02553219 C0040	HUOT-MARCHAND Michel	2 impasse du Bouleau 25660 Saône	12/06/2019	12/07/2019	Serre de jardin	En cours d'instruction
	DP02553219 C0041	SCI MIGONT- PASQUIER	28 rue de la Mairie 25660 Saône	17/06/2019	17/07/2019	Mise en place d'un portail couissant sur la limite Est Création d'un mur d'enceinte sur la limite Ouest	En cours d'instruction
	DP02553219 C0016	ALAMAGNY Nicolas	9 Grande Rue 25660 Saône	25/03/2019		Travaux sur construction existante - Régularisations de travaux	Accordée
	DP02553219 C0018	SEGURA Jérôme	16 rue de Chardonnet 25660 Saône	05/04/2019		Travaux sur construction existante	En cours d'instruction - Complétude
DP DÉCI SION	DP02553219 C0022	PATER Nadège	25 rue du Colombier 25660 Saône	18/04/2019	18/05/2019	Changement porte d'entrée et porte de garage	Accordée
	DP02553219 C0025	PATOIS Céline	19 rue des Hurlevents 25660 Saône	29/04/2019	29/05/2019	Clôture	Accordée
	DP02553219 C0026	LANDREAU Marc	4 rue des Castors 25660 Saône	30/04/2019	30/05/2019	Rénovation toiture / Changement menuiseries / Agrandissement place de parking	Accordée
	DP02553219 C0027	ENSMINGER Thomas	41 rue Louis Pergaud 25660 SAONE	03/05/2019	03/06/2019	Piscine	Accordée avec prescriptions
	DP02553219 C0028	BOITET Pierre Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	07/05/2019	07/06/2019	Réalisation d'une clôture bois	Accordée
	DP02553219 C0029	MAILLOT Joël	8 rue de la Mairie 25660 Saône	13/05/2019	13/06/2019	Réfection toiture côté rue de la Mairie	Accordée

	DP02553219 C0030	DUIVON Gaëlle	18 rue de la Mairie 25660 Saône	13/05/2019	13/06/2019	Clôture	Accordée
	DP02553219 C0031	CHAUVEAU Jean- Michel	5 rue des Castors 25660 Saône	16/05/2019	16/06/2019	Réfection toiture	Accordée
	DP02553219 C0032	DEBOIS Bernard	8 rue de Roumotte 25660 SAONE	17/05/2019	17/06/2019	Garage	Accordée
	DP02553219 C0033	PROCHAZKA Michael	7 rue du Hameau 25660 SAONE	21/05/2019	21/06/2019	Pergola	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)							
PC DÉPÔ T	PC0255321 8C0020	Le Fournil Saônois - Représentant : ROY Philippe	10 Grande Rue 25660 Saône	19/12/2018		Travaux sur construction existant : modification des accès et de la façade, suppression d'un balcon et bardage sur la façade Sud	En cours d'instruction - Prolongation de délais et complétude
	PC0255321 9C0001	SCI SAF - Représentant : M. LARAND Yves	10 rue de la Mairie 25660 Saône	08/02/2019		Réhabilitation d'une bâtisse à usage commercial. Création de 4 logements au niveau R+1. Création de 3 cellules commerciales + 1 logement au RDC. Création d'un local poubelle	En cours d'instruction - Prolongation de délais et complétude
	PC0255321 9C0002	GAEC DE LA PRAIRIE- BALANCHE	Lieu-dit "Sèche Pré" 25660 Saône	12/02/2019		Construction d'un bâtiment agricole après sinistre	En cours d'instruction - Complectude
	PC02553218 C0002M01	GAEC DE LA VIE DE FER	Chemin rural dit de Combe du Pommier - Lieu-dit AU BOULOT 25660 Saône	05/03/2019	05/08/2019	Extension pour création d'un magasin de vente - Création de stationnements - Modification des ouvertures façade N/O - Pose de panneaux photovoltaïques sur pan S/E	En cours d'instruction - Prolongation du délais d'instruction
	PC02553219 C0005	GAEC DE LA PRAIRIE- BALANCHE	Route de Gennes 25660 Saône	02/04/2019	02/07/2019	Rénovation d'un bâtiment agricole existant suite à sinistre	En cours d'instruction
	PC02553219 C0007	SCI LESART M. Aurélien CONTOZ	2 rue de la Cassotte 25660 Saône	11/04/2019	11/07/2019	Réhabilitation d'un bâtiment existant - Démolition partielle (toit du garage en vue de l'aménagement d'une terrasse)	En cours d'instruction
	PC02553219 C0008	CLIMENT Jean-Pierre	Zone d'Activités "La Louvière" 25660 saone	17/04/2019	17/07/2019	Construction d'un bâtiment de type industriel (entrepôt)	En cours d'instruction
	PC02553219 C0009	SCI (en cours de constitution) Représentants : Philippe et Laurent CLIMENT	Zone d'Activités "La Louvière" 25660 SAONE	17/04/2019	17/07/2019	Construction d'un bâtiment industriel destiné à l'aménagement d'un magasin de vente "BIOMONDE"	En cours d'instruction
	PC02553219 C0010	SCI du Rond Point	1 rue de l'Industrie 25660 Saône	25/04/2019	25/07/2019	Rénovation d'un bâtiment existant destinée à l'aménagement d'une jardinerie	En cours d'instruction

PC DÉCI SION	PC02553219 C0011	LUX Mme LUX Noémie	Philippe ALPHE	20 rue des Frères Maire 25660 Saône	17/05/2019	17/07/2019	Abri de jardin Création d'un accès sur domaine public	En cours d'instruction
	PC02553219 C0012	SCI Représentant MORIN Géraud	MORIN : M.	Rue de l'Etoile 25660 Saône	23/05/2019	23/08/2019	Salon de coiffure - Salon d'esthétique - Magasin d'habillement	En cours d'instruction
	PC02553219 C0013	LOMBARDOT Patricia		17 rue Jean-Philippe Rameau 25660 Saône	27/05/2019	27/07/2019	Aménagement des combles avec création de vélux Mise en place de bardage sur une façade principalement	En cours d'instruction
	PC02553219 C0014	SCI Représentant : DUSSAUCY Quentin	DN : M.	Rue de l'Industrie 25660 Saône	03/06/2019	03/09/2019	Salle de sport - salle de séminaire - bureaux	En cours d'instruction
	PC02553219 C0004	SIRE Cédric		18 rue Alix Champon 25660 Saône	22/03/2019	22/05/2019	Abri voitures - Aménagement abords et clôture - Modification des ouvertures sur façades	Accordée avec prescriptions
	PC02553219 C0006	GIRARDET Jacques		Rue du Bouleau 25660 Saône	02/04/2019	02/06/2019	Maison individuelle	Accordée avec prescriptions
RECO URS	Recours au tribunal administratif de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003							
PERMIS DE DEMOLIR (PD)								
PERMIS D'AMENAGER / LOTIR (PA / LT)								
PA / LT DÉCI SION	LT02553207 C0001	SCI Finestrat		Lieudit "La Louvière" 25660 Saône	07/06/2019	07/09/2019	Lotissement "ZA La Louvière" - Prorogation de l'arrêté du 28/03/2011 autorisant la vente des lots avec différé des travaux de finition	Accordée
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)								
AT DÉPÔ T	AT02553219 C0001	Groupama Grand-Est - Représentant : JOST Patricia		3 rue de la Mairie 25660 Saône	09/01/2019		Création d'une agence Groupama	En cours d'instruction
	AT02553219 C0003 Rattaché au PC02553218 C0002M01	GAEC DE LA VIE DE FER		Chemin rural dit de Combe du Pommier - Lieu Dit "Au Boulot" 25660 Saône	05/03/2019		Magasin de vente	En cours d'instruction
	AT02553219 C0004 Rattaché au PC02553219 C0009	SCI (en cours de constitution) Représentants : Philippe et Laurent CLIMENT		Zone d'Activités "La Louvière" 25660 Saône	17/04/2019		Magasin de vente	En cours d'instruction
	AT02553219 C0005 Rattaché au PC02553219 C0010	SCI du Rond Point Représentant : M. CHAYS Jean-Luc		1 rue de l'Industrie 25660 Saône	25/04/2019		Jardinerie	En cours d'instruction
AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE								
AP DÉPÔ T	AP02553219 C004	SCI du Rond Point Représentant : M. CHAYS Jean-Luc		1 rue de l'Industrie 25660 Saône	25/04/2019	25/06/2019	4 enseignes	En cours d'instruction
AP DÉCI SION	AP02553219 C002	Le Fournil Saônois Représentant : M. ROY Philippe		10 Grande Rue 25660 Saône	17/04/2019	17/06/2019	1 enseigne	Certificat de non opposition à décision tacite

	AP02553219 C003	INSTA PIZZA - Les Tic Tac EURL	3 Grande Rue 25660 Saône	19/04/2019	19/06/2019	1 enseigne	Refusée
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER (DIA)							
TYPE	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application Droit de Préemption Urbain (DPU) simple
DIA	DIA2019-19	M. MICHEL Gabriel	SCI MORIN CAPITAUX ET INVESTISSEMENT (gérant : M. MORIN Gérald)	13/05/2019	13/07/2019		En cours d'instruction

12. Travaux de clôture du périscolaire et demande de subvention (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 11

M. le maire informe les Conseillers municipaux de la mise en place d'une clôture pour la sécurisation du bâtiment de l'Outo, qui accueille les enfants du Périscolaire. Le bâtiment se situe en bordure de route et rend le site dangereux pour les enfants et les agents chargés de la surveillance et de l'animation de cette structure.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'ENGAGE** à réaliser et financer des travaux de sécurisation du lieu en installant une clôture en panneaux rigides de 1.25 m et deux portillons. Le montant de cette installation est estimé à 9 469.60 € HT soit 11 363.52 € TTC

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., pour 50 % de la dépense Hors taxes,

- **SE PRONONCE** sur le plan de financement H.T. suivant :

Fonds libres	4 734.80 €
Subventions D.E.T.R. 50%	4 734.80 €
	9 469.60 €

- **DEMANDE** l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les financements non acquis.

Adopté à l'unanimité

13. Travaux mur de soutènement de la place de la liberté et demande de subvention DETR (décision)

DELIBERATION N° 2019 07 12

M. le maire informe les Conseillers municipaux de la construction d'un mur de soutènement place de la Liberté. Suite à la déconstruction de l'ancienne salle des fêtes, il est nécessaire de sécuriser le lieu en créant une séparation pour la tranquillité des riverains à proximité.

EN CONSEQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'ENGAGE** à réaliser et financer des travaux de construction d'un mur de soutènement place de la Liberté dont le montant est estimé à 12 670 € HT soit 15 204 € TTC

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R., pour 50 % de la dépense Hors taxes,

- **SE PRONONCE** sur le plan de financement H.T. suivant :

Fonds libres 6 335.00 €

Subventions D.E.T.R. 50% 6 335.00 €

12 670.00 €

- **DEMANDE** l'autorisation, de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- **S'ENGAGE** à prendre en charge les financements non acquis.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire indique que les travaux au parc des loupiots sont terminés ainsi que l'installation des panneaux de signalisation.

Le prochain conseil municipal aura lieu courant septembre.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Daniel FABREGUES

